

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 DECEMBRE 2015

Procès-Verbal

Jeudi 3 Décembre 2015 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Stéphanie GRENET a été désignée secrétaire de séance ; elle a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Georges PREDALLE, Lucette BREGEON, Angélique BEVIA et Yannicka GRZESKIEWICZ qui ont donné pouvoir.

Elle a ensuite donné lecture du Procès-Verbal de la séance précédente qui a été adopté par 18 voix pour et 5 voix contre, au motif qu'il ne reprend pas exactement les propos tenus par Angélique BEVIA sur le travail de la commission scolaire.

Ordre du Jour :

- Projet de schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) du Département du Puy-de-Dôme : Avis du Conseil Municipal.
- Révision du PLU : Présentation et débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Fixation des Tarifs des services municipaux pour 2016.
- Affaires financières et travaux.
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences.
- Questions diverses.

Avis sur le projet de schéma Départemental de la Coopération Intercommunale : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire rappelle le contexte législatif : la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales dispose qu'un S.D.C.I. doit être établi dans chaque département. Par conséquent un premier schéma a été arrêté le 22 décembre 2011 par le Préfet.
La loi NOTRE du 7 Août 2015 en a précisé les modalités ; la procédure reste inchangée mais les délais ont été raccourcis.
- La Communauté de Communes a fait part, en Avril 2015 de son souhait de construire un territoire cohérent de la Limagne avec les Communautés de communes des Côteaux de Randan, Limagne d'Ennezat, Nord Limagne et Entre Allier et Bois Noirs.

- Le projet présenté par le Préfet porte sur une fusion entre 3 EPCI : Limagne Bords d'Allier – Nord Limagne et Côteaux de Randan. Le Conseil Communautaire dans sa séance du 25 novembre dernier a refusé à l'unanimité la proposition du Préfet et lui a demandé de revoir sa position et de travailler sur une plus grande structure à l'échelle de la Grande Limagne.
- Suite au travail de fond effectué lors du projet de Territoire, Limagne Bords d'Allier a maintenu sa position sur le bien-fondé d'une intercommunalité Limagne même si elle en a révisé les contours en intégrant la Communauté de Communes Entre Dore et Allier.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire. Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité rejette la proposition du projet de schéma départemental, demande au Préfet de revoir sa position et approuve l'ensemble des observations formulées par la Communauté de Communes.

La délibération adoptée est identique à celle de Limagne Bords d'Allier.

. Révision du Plan Local d'Urbanisme – Présentation et débat sur le programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : Monsieur le Maire

Le PADD se présente comme l'élément dynamique et stratégique du PLU. Ce document s'appuie sur le diagnostic ; il répond à l'ensemble des enjeux et besoins du PLU.

Il expose les intentions de la Municipalité pour les années à venir, avant qu'elles soient traduites dans le zonage et le règlement.

Le PADD s'oriente autour de plusieurs axes :

- Maintenir et développer les équipements,
- Encourager le recyclage des logements,
- Accueillir de nouvelles populations,
- Protéger les espaces agricoles,
- Préserver les espaces naturels.

Dans le cadre de la concertation les élus et le cabinet DESCOEUR se rendront dans les villages pour animer des réunions où toutes explications seront fournies sur le déroulement de la procédure, les délais, les contraintes imposées par l'état, les orientations communales.

Chaque habitant pourra exposer son point de vue, faire des suggestions.

Une rencontre sera également organisée pour les habitants du bourg.

Les dates et lieux de ces rencontres seront publiés dans le bulletin municipal.

Les enjeux du futur PLU peuvent se résumer comme suit :

- La vocation économique (modérée) - zones d'activités – zones d'extraction et de valorisation des matériaux du sous-sol.
- La vocation touristique (modérée) - Mise en valeur du bourg.
- La vocation agricole (forte)
- Le cadre de vie (fort)
- Les espaces naturels et corridors écologiques (fort) - Natura 2000 – Zone de protection spéciale – ZNIEFF -

- L'organisation urbaine et la vocation habitat (forte)

Pierre-Edouard LAIGO demande au Maire pourquoi le PADD n'a pas été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Cela aurait facilité le débat, le développement de la commune est important ; c'est sans doute la décision la plus stratégique à prendre de tout le mandat.

Monsieur le Maire répond que ce document demeure très général et que les véritable choix se feront au moment de l'élaboration du zonage, après concertation de la population.

Serge DUSART fait remarquer dans l'enjeu habitat ne parle pas des résidences mobiles, dont il faudra bien en tenir compte.

Philippe LE PONT indique que le souhait de l'opposition se décline comme suit :

- Redynamiser le centre-ville
- Préserver les terres agricoles
- Ne pas autoriser de gravières
- Pas de mitage

Il demande également comment l'évolution en termes démographiques a été calculée.

Monsieur le Maire répond que cette question a déjà été débattue en réunion de travail avec Monsieur DESCOEUR. Elle est basée sur les hausses précédentes.

Le débat est clos sans vote (comme le prévoit la réglementation).

Fixation des tarifs des services municipaux pour 2016 : Monsieur le Maire

- Délibérations ci-après adoptées :
 - o Médiathèque (carte annuelle) :
 - Habitants de Maringues –
Adulte individuel : 15 €
Famille : 22 €
Enfants – 16 ans : 7,50 €
 - Habitants d'autres communes –
Adulte individuel : 20 €
Famille : 30 €
Enfants – 16 ans : 7,50 €
 - o Locations Salles d'Honneur et Annexe
 - Pour les particuliers, habitant Maringues exclusivement :
 - Salles Honneur et Annexe : 450 €
 - Salle d'Honneur : 330 €
 - Salle Annexe : 250 €
 - Caution : 500 €
 - Nettoyage : 150 €

Pour Info : Les tarifs des :

- Concessions dans le cimetière
- Droits de place
- Cantine
- Locations salles Honneur et Annexe pour associations locales et établissements scolaires
- Cavurnes et columbarium

Demeurent identiques à l'année précédente.

. Commission Affaires financières et Travaux : Monsieur le Maire

Pour info : remerciements des associations ci-après pour le versement de la subvention communale :

- Association culturelle Jean Jaurès
- La FNACA
- La Chorale Amadeus
- Pro Patria
- Gym'Méninges
- Les Amis de la Forge
- Les Compagnons de la Bignotte
- La Société de Pêche

Délibérations ci-après adoptées :

- Cession à l'€uro symbolique de la parcelle cadastrée ZY 119 – Rue du Trésor propriété de Mme Sylvie VIGIER, en vue de l'aménagement de la voie (25 m²) – Le Conseil Municipal donne son accord et mandate le Maire pour signer l'acte.
- Legs Samour – accepté par le Conseil Municipal en Juin 2010 - (Monsieur SAMOUR a légué à la commune le quart de la quotité disponible de sa succession). Une promesse de vente a été signée pour la maison d'habitation 37Bd du Chéry et deux garages, au prix de 15.000 €uros. En qualité de légataire, le Conseil Municipal donne son accord pour cette cession et mandate le Maire pour signer l'acte.
- Indemnité pour élections (tenue des bureaux de vote) allouée aux agents des services administratifs.
- Régime indemnitaire pour agents – Montant moyen annuel inchangé par rapport à 2015.
- Décision modificative n° 1 – Augmentation des crédits à hauteur de 3.000 euros en section d'investissement (cession d'Immobilisations).

. Point sur les travaux

- Réfection complète de la fontaine du Chéry : le chantier a été entièrement réalisé par les services techniques.
- Nettoyage de la rue des Tanneries et du terrain cédé par Mme DUPIC

- Création d'un local aux ateliers en mezzanine qui servira de magasin.

. Commission Affaires Scolaires et Solidarité : Lucette BRIGEON – Adjointe – Excusée représentée par Yves RAILLÈRE.

- Le CCAS va confectionner les colis pour les personnes âgées dans les tous prochains jours.
- Le spectacle et le goûter qui leur sont offerts auront lieu le samedi 12 décembre après-midi.
- Spectacle de Noël offert aux élèves du Groupe Scolaire le Vendredi 18 Décembre à 14 heures – Maquillage et sculpture sur ballons.

. Commission Développement Culturel : Yolande BURETTE – Adjointe

- Actuellement exposition sur *le chocolat*, avec une animation qui aura lieu le samedi 5 décembre dans l'après-midi.
- Deux conférences se sont tenues sur les planeurs et le vol à voile – une trentaine de participants.
- Prochaine expo du 7 au 27 décembre : Photos de Bruno BISANTI.
- Mardi 15 décembre : Séance de cinéma « Mon Roi » avec Vincent Cassel et Emmanuelle BERCOT.
- Fête du Livre : Nombreux auteurs dont Gérard SOUMILLARD qui présentera son dernier ouvrage – Animations gratuites (Ateliers d'origami et de Calligraphie).

. Commission Sports et Vie Associative : Yves RAILLÈRE – Adjoint

La Commission s'est réunie le 1^{er} Décembre au Complexe Sportif et Associatif. Une visite des locaux a été organisée.

Denis DUPIC regrette les dégradations – Les utilisateurs devront être davantage sensibilisés au respect des lieux.

Pour Info : l'USM organise les 19 et 20 Décembre prochains le tournoi futsal.

. Commission Animation : Gérard SANCIAUT – Adjoint

- Compte-rendu du 20^{ème} Concours de foie gras du 21 novembre – Bonne fréquentation (+ de 300 personnes) – 32 exposants : 7 producteurs de foie gras dont 3 nouveaux, 19 artisans en produits du terroir - et 6 en objets de décorations.
La journée a été animée par Marc LACHAT ; l'après-midi un atelier de démonstration s'est tenu où les visiteurs ont pu apprendre la préparation du foie gras.
- Mise en place des illuminations en ville par les agents – Les sapins seront installés d'ici quelques jours.

Commission Cadre de Vie : Marianne ALZAIX – 1^{ère} adjointe

- Travaux d'entretien courant de la voirie : Ramassage des feuilles et taille des arbres par les agents du service Espaces Verts.
- Aux Ateliers Municipaux : le panneau a été changé.

Commission Communication et Information : David MOURNET – Adjoint

- Bulletin Municipal – Sa parution a pris un peu de retard – Néanmoins, il présente la maquette au Conseil Municipal. La livraison et la distribution devraient se faire mi-décembre.

Questions diverses : Monsieur le Maire

- Samedi 5 décembre – Cérémonie de la Ste Barbe – Le Conseil Municipal est invité.
- Invitation également à l'arbre de Noël du personnel le Jeudi 17 décembre à 18 Heures.
- Invitation du CCAS pour le spectacle et le goûter offert aux aînés – samedi 12 décembre à 18 heures.
- Invitation de la Chorale Amadeus pour le concert qui se tiendra Dimanche 13 décembre après-midi (salle d'Honneur)

Délibérations ci-après adoptées :

→ La Direction de SIMPLY a sollicité pour 2016 l'ouverture sur la journée complète du magasin pour 9 dimanches. En application de l'article L 3132-26 du Code du Travail (modifié par la loi MACRON) le repos dominical, pour les commerces de détail, peut être supprimé par le Maire sur décision prise après avis du Conseil Municipal ; si le nombre de dimanches excède 5, la décision est alors prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. Le Conseil Communautaire de Limagne Bords d'Allier a émis un avis défavorable à cette demande le 25 novembre dernier. Le Conseil Municipal lui aussi rejette cette demande au motif que l'établissement est déjà ouvert chaque dimanche jusqu'à 13 heures, les syndicats de personnel y sont opposés, et le magasin n'est pas situé en zone touristique, il n'y a pas d'affluence le dimanche.

Denis DUPIC demande quelles mesures sont envisagées suite au casse subi par le magasin SPAR. Situé à côté d'une place publique, il serait à prévoir la mise en place d'une vidéo protection. Un débat s'engage sur ce dispositif qui selon les membres de l'opposition, ne règle pas tous les problèmes de délinquance mais revêt néanmoins un caractère dissuasif puisque de nombreuses collectivités le mettent en place.

Monsieur le Maire indique qu'à sa connaissance, cet équipement coûteux, ne règle en rien les actes de cette délinquance (Photos très difficilement exploitables....).

La séance est levée à 21 heures 15